



Notre réf.: 22647/2021/GS/LCC/CNF

26 octobre 2021

Objet: Partie B de la dix-huitième session du Conseil régional VI (Europe),
RA VI-18 (B), 19 novembre 2021, en ligne

Suite à donner: 1) Désigner des délégués pour participer à la session et prendre les
dispositions nécessaires pour leur obtenir des lettres de créance,
si celles-ci n'ont pas déjà été obtenues pour la Partie A
2) Préinscrire les délégués via le système d'inscription en ligne

Madame, Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que la partie B de la dix-huitième session du Conseil régional VI (Europe) de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) se déroulera via une plate-forme de vidéoconférence le 19 novembre 2021. La partie A s'est tenue le 20 novembre 2020.

Vous pourrez consulter l'ordre du jour provisoire de la partie B et le mémoire explicatif qui l'accompagne sur [le site Web consacré à la session](#), sous l'onglet dédié à la partie B. Des instructions et des lignes directrices sur l'utilisation de la plate-forme de vidéoconférence seront également publiées sur ce site Web.

En vertu de la règle 20 du Règlement général de l'OMM ([Recueil des documents fondamentaux N° 1, édition 2019](#)) (OMM-N° 15), les Membres sont tenus de fournir les pouvoirs de leur délégation pour la session en indiquant clairement le/la délégué(e) principal(e) et son/sa suppléant(e). Je vous saurais gré de bien vouloir nous faire parvenir, en temps voulu, les pouvoirs de vos délégués signés par une autorité gouvernementale compétente de votre pays, ou au nom de celle-ci, dans l'éventualité où votre délégation n'aurait pas déjà fourni de pouvoirs valides pour la partie A de la dix-huitième session. Les pouvoirs reçus pour la partie A restent valables pour la partie B, pour autant que la délégation se compose des mêmes délégués.

Compte tenu du statut officiel dont ils jouissent auprès de l'OMM, les représentants permanents sont invités à procéder à l'inscription en ligne de leur délégation à la session. Le lien vers le [système d'inscription en ligne](#), le nom d'utilisateur et le mot de passe qui leur ont été envoyés par courriel restent valables pour toutes les réunions de l'OMM à venir.

Veuillez noter que l'inscription en ligne pourra se faire jusqu'au **17 novembre 2021**. Pour de plus amples renseignements, veuillez prendre contact avec le Secrétariat de l'OMM par courriel à l'adresse registration@wmo.int.

Veuillez noter également que la communication des renseignements demandés via le système d'enregistrement en ligne ne dispense pas les Membres de présenter les pouvoirs habilitant leurs délégations à participer à la session.

Compte tenu du temps limité imparti aux discussions sur les documents pendant la session en ligne, les représentants permanents et les délégués sont invités à soumettre à l'avance leurs commentaires et propositions de modification des documents, par courriel à plenary@wmo.int, de préférence une semaine avant la session.

Aux: Ministres des affaires étrangères des Membres de l'OMM

Copie de la présente est adressée au Représentant permanent de votre pays auprès de l'OMM et à son conseiller en hydrologie, ainsi qu'aux missions permanentes des Membres de l'OMM auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève; aux présidents des conseils régionaux et des commissions techniques et aux présidents des organes de l'OMM.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.



Petteri Taalas
Secrétaire général